

Séance du lundi 06 décembre 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : Mireille SABRI (procuration à Alexandre GARNERET), Philippe RUPIN (procuration à Pascale REMONDINI), Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY), Francis REMONDINI (procuration à René MARTENOT).

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 06 décembre 2010 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2010 est soumis à l'approbation.

Les membres du Groupe de travail n° 3 « espaces verts / aménagements urbains / cimetière » souhaitent que la rédaction du paragraphe relatif au compte rendu du travail de ce groupe soit modifiée comme suit :

« Le groupe 3 « espaces verts / aménagements urbains / cimetière » - Fabrice LAUNAY, Sylvie CARRÉ, Francis REMONDINI & François BELLAMY - après une première réunion, s'est rendu sur le terrain en sollicitant l'agent communal. Le constat de cette visite met en évidence l'incivilité de certains habitants de Saulon-la-Rue. Les membres du groupe ont constaté des anomalies qu'ils vont classer par priorité, la première priorité étant la sécurité. Enfin, ce groupe a relevé que des travaux réalisés par des entreprises n'ont pas été correctement achevés ce qui pose la question des modalités de réception des travaux. »

Compte tenu de ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité, puis l'ordre du jour est abordé.

I. Panneau d'affichage et règlement cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement du cimetière a été instauré par arrêté municipal en date du 13 octobre 2008. Ce règlement doit être affiché dans une vitrine au cimetière. Monsieur le Maire propose par conséquent l'acquisition d'une vitrine d'affichage pour le cimetière. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'une vitrine d'un format de 6 à 8 feuilles A4. Fabrice LAUNAY demande où ce panneau sera installé. Après discussion celui-ci sera être installé dans l'enceinte du cimetière du côté du point d'eau.

II. Matériel de déneigement

Monsieur le Maire rappelle que la lame de déneigement appartenant à la commune utilisée par l'agriculteur en charge du déneigement est fortement usée. Le coût d'une lame neuve orientable double hydraulique est d'environ 2 600 à 2 800 €H.T. selon les dimensions.

La commune ne possédant pas de saleuse, il convient également de réfléchir à l'acquisition d'un tel équipement.

Le déneigement est actuellement assuré par Patrick GIBASSIER, agriculteur qui va passer le relais à son fils Romain. Fabrice LAUNAY a préparé un modèle de convention (à retravailler avec le prestataire) pour le déneigement de la commune et propose au Conseil Municipal de réfléchir au montant horaire de la prestation.

Le Conseil Municipal charge le Maire de rencontrer Romain GIBASSIER afin qu'il confirme son engagement sur trois années d'assurer le déneigement de la commune mais aussi pour étudier avec lui les besoins en matériel de déneigement et de salage compatibles avec son tracteur.

Pascale REMONDINI demande quelle est la réglementation en matière de déneigement des trottoirs et souhaite savoir s'il existe une obligation générale pour les habitants de déneiger les trottoirs ou si un arrêté communal doit prévoir cette obligation.

III. Point sur les devis de travaux de voirie

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a sollicités auprès de 4 entreprises (dont 3 ont répondu entièrement ou partiellement) afin d'informer le Conseil Municipal des prix estimatifs (T.T.C.) des travaux à envisager sur le territoire communal. Les devis concernent : le pluvial sur la RD 996 (9 600 à 14 000 €), les purges rue Haute (6 200 à 8 200 €), les trottoirs rue Basse (1 700 à 3 100 €), un bateau rue des Chênetaux (1 000 €), les finitions impasse en Râteau (zone 30, barrières ... / 2 900 à 4 200 €), un bicouche d'attente impasse le Champ des vignes (1 400 €). Il convient d'affiner ces devis afin que chaque entreprise propose une prestation équivalente. Ces devis modifiés seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

IV. Point sur les groupes de travail et devis de fourniture en cours

Compte rendu du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait augmenter la puissance du compteur électrique Ecole / Mairie. Il présente un devis pour la dissociation des bâtiments Mairie et École en ce qui concerne l'électricité et le gaz. Cette dissociation faciliterait le suivi des consommations propres à chaque bâtiment notamment pour les calculs des frais du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) et simplifierait également les comptes en cas de transfert des compétences scolaires et périscolaires à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais.

Les coûts s'élèveraient à 1 336 €T.T.C. concernant l'électricité et à 538 €pour le gaz.

Monsieur Fabrice LAUNAY souhaite que soit demandé au SICECO si une subvention est possible pour la création du compteur électrique Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis d'ERDF et de GRDF et charge le Maire de suivre l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire présente l'offre de téléphonie & internet proposée par Orange. L'ensemble des services (avec standard téléphonique) s'élève à 137 €mensuels. Monsieur le Maire souhaite que Bouygues Télécom établisse un devis officiel pour les mêmes prestations à l'aide de documents présentant l'installation actuelle et l'installation future afin de faire un choix de prestataire.

Groupes de travail

Le groupe 1 a demandé des devis de fourniture de panneaux de voirie (panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, plaques de rues, numéros de rue, interdiction de doubler, voies sans issue). 3 devis des sociétés ARTECK, Signalisation Lacroix et Signaux Girod sont présentés. Le marché étant inférieur à 4 000 € il n'est pas nécessaire de passer par un marché à procédure adaptée. Le Conseil Municipal décide d'écarter l'offre de la société Lacroix qui ne présente pas les caractéristiques techniques souhaitées (visseries, pré-perçage). Le Conseil Municipal valide le projet d'acquisition dans son ensemble et charge le groupe 1 de passer commande en gérant les priorités 2010 par rapports aux acquisitions 2011. Le budget est de l'ordre de 3 700 à 3 800 €

Le groupe 2 a passé commande du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux auprès de la société BUREAU VÉRITAS pour un montant de 930 €H.T.

Le groupe 3 achèvera ses visites sur le terrain le samedi 11 décembre puis procédera au classement des priorités. L'étude du groupe met en évidence que des travaux sont à prévoir au niveau de la cour de la Mairie et de l'École. Les membres du groupe feront établir les devis correspondants afin les présenter pour inscription lors de l'établissement du Budget 2011. Les gros travaux devront être réalisés pour la rentrée scolaire 2011.

V. Questions diverses

Compte rendu des réunions

* SICECO

Fabrice LAUNAY fait part de l'assemblée générale du SICECO (01/12) ainsi que de la réunion de la C.L.É. de l'Abbaye (10/11) et informe l'assemblée des augmentations des coûts de l'électricité (abonnement) et de la taxe sur l'Éclairage Public. Il précise que la maintenance d'un point lumineux coûte 130 € Il a obtenu un rendez-vous le 4 janvier prochain avec le technicien du SICECO chargé du secteur (M. FROMHEIM) afin d'établir un diagnostic de la commune (changement des ballons fluo, conseils et comment optimiser l'éclairage public avec les données actuelles etc. ...)

* Association Familles Rurales

L'Assemblée Générale de l'A.F.R. s'est tenue le 3 décembre. Le Président de l'A.F.R. a officiellement demandé au Président de la Communauté de Communes de reprendre la compétence périscolaire. Le Maire précise qu'il a fait part au bureau de la Communauté de Communes de son souhait de dissocier la reprise de la compétence périscolaire de la compétence scolaire. La réflexion sur le périscolaire sera engagée par la Communauté de Communes en 2011 en vue d'un aboutissement avant la fin du mandat.

+ Habilitations et formations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent technique a obtenu une habilitation électrique, a suivi avec succès une formation concernant la conduite d'engins et a obtenu la CACES nacelles qui lui permettra notamment d'installer les illuminations de Noël.

+ Document Unique

La création du Document Unique recensant les risques professionnels des agents est en cours. Une première réunion de présentation a eu lieu en Mairie. La visite sur les lieux de travail des trois agents communaux est programmée le lundi 13 décembre.

+ Demande de subvention « Gym qui Roule »

L'association « l'A5 » qui gère l'acquisition et l'entretien du matériel de « Gym qui roule » a formulé une demande de subvention pour le renouvellement d'un des trois lots de matériel devenu obsolète, lot circulant sur le secteur de Gevrey-Chambertin. Afin de se positionner sur cette demande de subvention le Conseil Municipal souhaite connaître le prix du lot de « Gym qui roule » et demandera à l'association de lui fournir les informations nécessaires.

+ Remboursement clé cassée

Dans le cadre de l'accueil de loisirs géré par l'Association Familles Rurales (A.F.R.) la clé du foyer communal a été cassée dans la serrure. Le coût du changement de serrure et de reproduction des nouvelles clés s'élève à 166,32 €. La franchise de l'assurance de l'A.F.R. étant plus élevée que ce montant, l'A.F.R. propose de rembourser directement le montant des dommages à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour :

- **DEMANDE** à l'A.F.R. le remboursement de ces frais ;
- **AUTORISE** le Maire à émettre un titre d'un montant de 166,32 € au nom de l'A.F.R. en remboursement de ces frais.

+ Eau / Assainissement

Monsieur le Maire présente le bilan financier provisoire eau / assainissement au 15/11/10 du groupement Barges, Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue.

+ C.C.A.S.

Le repas de fin d'année proposé aux personnes âgées de plus de 70 ans a eu lieu au Château de Saulon le dimanche 5 décembre. Monsieur le Maire remercie le Château pour la qualité de l'accueil et du repas. Les colis et les fleurs pour les personnes n'ayant pas participé au repas seront distribués semaine 51 par les membres du C.C.A.S. et les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent. Ces derniers sont invités à venir récupérer les colis le lundi 20 décembre de 16h30 à 17h ou de 18h à 19h.

+ Manifestations

* Le Comité des Fêtes informe l'assemblée qu'à ce jour 48 enfants de Saulon-la-Rue se sont inscrits pour assister au spectacle de Noël au Château de Saulon le dimanche 12 décembre 2010.

* Les élèves de l'école de Saulon-la-Rue ont adressé une invitation à leur représentation de chants de Noël le vendredi 10 décembre 2010. Le Maire sera absent en raison de la tenue de CITÉ 21 et sera représenté par Sylvie CARRÉ et Guillaume SEVELLEC.

* L'association Fény Loisirs Culture a adressé une invitation à un concert de Noël. Monsieur Charles DESCOURVIERES y représentera la commune.

* La nouvelle salle de classe a été inaugurée le samedi 4 décembre 2010.

+ Agenda

* Les vœux du Maire auront lieu le samedi 8 janvier 2011 à 18 heures.

* Les élections cantonales se dérouleront les dimanche 20 et 27 mars 2011.

Qualité de l'eau

Monsieur François BELLAMY attire l'attention de l'assemblée sur le document émis par l'Agence Régionale de Santé accompagnant la facture d'eau des particuliers. Ce document indique un dépassement de la norme quant aux pesticides et indique que l'eau présente un taux de nitrates élevé et conclu sur ce point à une eau de qualité moyenne pour l'année 2009. Le Conseil Municipal s'étonne de ces résultats, la nouvelle usine de traitement étant censée corriger ces défauts. Les remarques seront transmises au service Eau de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à vingt trois heures vingt minutes. Le prochain Conseil Municipal programmé se tiendra le 3 janvier 2011 à 20h30.